

Berne, janvier 2026

## **Améliorer les données relatives à la mise en œuvre des droits de l'enfant**

Madame la Conseillère aux États,

Monsieur le Conseiller aux États,

Les 15 et 16 janvier, vous examinerez au sein de la CSEC-E la motion [22.4505 Müller-Altermatt](#) « Améliorer les données relatives à la mise en œuvre des droits de l'enfant ». Cette motion charge le Conseil fédéral de créer les bases nécessaires à la collecte des données comparables à l'échelle nationale concernant la mise en œuvre des droits de l'enfant. Elle prévoit notamment l'harmonisation des systèmes et des notions utilisées par les cantons et la création d'une statistique nationale uniformisée sur l'aide à l'enfance et à la jeunesse et sur la protection des mineurs.

**Nous – le Réseau suisse des droits de l'enfant, Alliance Enfance, UNICEF Suisse et Liechtenstein, Protection de l'Enfance Suisse et YOVITA – soutenons expressément cette démarche et vous prions d'accepter la motion.**

Une vue d'ensemble intercantionale de la situation de vie des enfants et des jeunes est urgente et indispensable. Les saisies de données effectuées ponctuellement par certains cantons ne suffisent pas. Un mandat clair et contraignant confié au Conseil fédéral est nécessaire afin de créer les bases requises et de garantir une mise en œuvre coordonnée.

Les cantons eux-mêmes reconnaissent clairement ce besoin d'agir : ils ne sont pas satisfaits de la situation actuelle, caractérisée par une fragmentation des données, et se prononcent en faveur d'une approche coordonnée au niveau fédéral (cf. [prise de position commune des comités directeurs de la CDAS et de la COPMA du 2 avril 2025](#)).

Le Conseil national a également reconnu ce besoin. Il a accepté clairement la motion le 12 juin 2024 par 128 voix contre 64 et, après son renvoi sous forme de mandat d'examen, a réaffirmé le 24 septembre 2025 sa volonté de maintenir la motion. L'acceptation de la motion correspond donc à la volonté des cantons et à celle du Conseil national.

Sur le fond, la nécessité d'agir n'est pas contestée : malgré l'existence de statistiques étendues dans de nombreux domaines, d'importantes lacunes subsistent en ce qui concerne les enfants et les jeunes. Ces lacunes concernent notamment la santé des enfants et des jeunes, l'aide à l'enfance et à la jeunesse, la protection contre la violence, les enfants en situation de handicap, le domaine de l'éducation, ainsi que les enfants dans le contexte de l'asile et de la migration. La situation actuelle des données est fragmentée et ne permet pas d'obtenir une vue d'ensemble fiable sur la mise en œuvre des droits de l'enfant en Suisse.

Une base de données améliorée et harmonisée est essentielle :

- elle constitue le fondement d'une politique fondée sur des données probantes et de mesures étatiques efficaces ;
- elle permet d'identifier de manière ciblée les besoins d'action et les groupes d'enfants particulièrement vulnérables ;
- elle est indispensable à la réalisation du mandat constitutionnel de protection et d'encouragement des enfants et des jeunes (art. 11 Cst.) et à la mise en œuvre effective des droits de l'enfant dans les cantons ;
- elle répond aux recommandations répétées adressées à la Suisse par le Comité des droits de l'enfant de l'ONU.

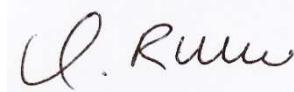
Nous vous prions dès lors de suivre le Conseil national et de recommander à votre conseil l'acceptation de la motion 22.4505.

Nous vous remercions vivement de l'attention portée à nos arguments.

Avec nos meilleures salutations,



Nina Hössli  
co-présidente  
Réseau suisse des droits de l'enfant



Cornelia Rumo  
directrice  
YOUVITA



Nicole Hinder  
directrice Child Rights Advocacy  
UNICEF Suisse et Liechtenstein



Yvonne Feri  
présidente  
Protection de l'Enfance Suisse



Lisa Mazzone  
co-présidente  
Alliance Enfance



Philipp Kutter  
co-président  
Alliance Enfance